

Projet de résolution sur la situation politique en République centrafricaine

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie par visioconférence le 26 janvier 2021 :

- RAPPELANT** le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à la consolidation de la paix et au renforcement de la démocratie en République centrafricaine ainsi que la participation du député béninois Assan Seibon à la Mission d'information et de contacts de la Francophonie à l'occasion des élections présidentielle et législatives en République centrafricaine du 27 décembre 2020 ;
- SALUANT** le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation de la République centrafricaine (MINUSCA) depuis son déploiement en avril 2014 ;
- RAPPELANT** la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine le 6 février 2019 à Bangui par le gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés ;
- ALARMÉE** par la dégradation de la situation humanitaire et par l'intensification des actes de violence en République centrafricaine visant à perturber le bon déroulement des élections législatives et présidentielle du 27 décembre 2020 et ayant provoqué le déplacement de près de 200 000 personnes à l'intérieur du pays ;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2552 (2020) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 12 novembre 2020 condamnant avec fermeté les violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et prorogeant le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2021 ;
- PRENANT ACTE** de la décision de la Cour constitutionnelle centrafricaine du 18 janvier 2020 validant la réélection du président de la République centrafricaine Faustin-Archange Touadéra au premier tour de l'élection présidentielle ;
- REGRETTANT** que le contexte sécuritaire et l'absence de contrôle du gouvernement de la République centrafricaine sur une grande partie du territoire national aient empêché deux électeurs sur trois de prendre part au vote ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission politique :

- CONDAMNE** fermement les attaques meurtrières perpétrées le 25 décembre 2020 à Dékoa, le 13 janvier 2020 dans la périphérie de Bangui, le 15 janvier 2020 à Grimari et le 18 janvier 2020 à Bangassou, par des groupes armés contre des soldats de la MINUSCA, ayant causé la mort de sept d'entre eux ;
- CONDAMNE** fermement les attaques meurtrières perpétrées par des groupes armés sur les routes d'approvisionnement humanitaire et commercial reliant Bangui au port de Douala au Cameroun, notamment l'attaque d'un convoi humanitaire et commercial près de Zoukombo ayant causé la mort de trois chauffeurs le 18 janvier 2021, qui constitue une violation grave du droit international humanitaire ;
- EXHORTE** vivement les groupes armés à ne pas perturber l'acheminement de l'aide humanitaire en direction de la République centrafricaine et à destination des populations civiles ;
- APPELLE** les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine du 6 février 2019 à déposer les armes, à respecter leurs engagements et à privilégier le dialogue et le respect des institutions ;
- INVITE** la communauté internationale à harmoniser ses actions pour œuvrer à la résolution pacifique du conflit et au rétablissement de la paix en République centrafricaine ;
- DEMEURE** attentive à l'évolution de la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine ;
- SOULIGNE** le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie dans le cadre de l'organisation du second tour des élections législatives ;
- RÉITÈRE** sa disponibilité, lorsque les conditions sanitaires le permettront, pour accompagner le Parlement centrafricain à travers la mise en œuvre d'actions de coopération visant à renforcer ses capacités institutionnelles.